



## Les périmètres de protection de la ressource en eau potable

Les périmètres de protection sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine conformément au code de la Santé publique et à la loi sur l'eau de 1992. Ils ont pour objectif d'assurer la préservation de la qualité de la ressource en eau en réduisant les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles.

### Les sites de captages d'eau

#### Captages de Bréléis et de Kergonnec - Commune de Plougastel-Daoulas

Dans le contexte des captages de Bréléis et de Kergonnec, cette protection comporte deux niveaux définis à partir d'études réalisées par un hydrogéologue agréé :

- > Le périmètre de protection immédiate acquis par Brest métropole, titulaire de l'autorisation de pompage.
- > Le périmètre de protection rapprochée A et B : secteur plus vaste à l'intérieur duquel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou soumise à des prescriptions particulières. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers le captage. La protection est renforcée dans le périmètre A.

##### Plus d'informations :

- > [Arrêté préfectoral du 18 janvier 2010](#) (établissant les périmètres des captages de Bréléis et Kergonnec fixant l'ensemble des interdictions et des prescriptions relatives aux deux périmètres)

#### Prise d'eau de Kerleguer – Communes de Brest et Bohars

La prise d'eau de Kerleguer alimente l'usine de production d'eau potable de Kerleguer pour Bohars et Brest. Son périmètre de protection comporte trois niveaux définis à partir d'études réalisées par un hydrogéologue agréé.

- > Le périmètre de protection immédiate acquis par Brest métropole, titulaire de l'autorisation de pompage.
- > Le périmètre de protection rapprochée P1: secteur plus vaste à l'intérieur duquel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou soumise à des prescriptions particulières. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers le captage.
- > Le périmètre de protection éloignée correspondant à la totalité du bassin versant amont soit une superficie de 2500ha.

##### Plus d'informations :

- > [Arrêté préfectoral du 28 novembre 2011](#) (établissant le périmètre de la prise d'eau de Kerleguer qui fixe l'ensemble des interdictions et des prescriptions relatives à celui-ci).

#### Prise d'eau de Goarem Vors – Commune de Guipavas

La prise d'eau de Goarem Vors alimente l'usine de production d'eau potable du Moulin Blanc à Guipavas. Son périmètre de protection comporte trois niveaux définis à partir d'études réalisées par un hydrogéologue agréé.

- > Le périmètre de protection immédiate acquis par Brest métropole, titulaire de l'autorisation de

pompage.

- > Le périmètre de protection rapprochée P1 : secteur plus vaste à l'intérieur duquel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou soumise à des prescriptions particulières. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers le captage.
- > Le périmètre de protection éloignée correspondant à la totalité du bassin versant amont de la prise d'eau.

#### Plus d'informations :

- > [Arrêté préfectoral du 19 mars 2014](#) (établissant le périmètre de la prise d'eau de Goarem Vors qui fixe l'ensemble des interdictions et des prescriptions relatives à celui-ci).

## Prise d'eau de Kerhuon – Commune de Guipavas

La prise d'eau de Kerhuon alimente l'usine de production d'eau potable du Moulin Blanc à Guipavas. Son périmètre de protection comporte quatre niveaux définis à partir d'études réalisées par un hydrogéologue agréé.

- > Le périmètre de protection immédiate acquis par Brest métropole, titulaire de l'autorisation de pompage.
- > Le périmètre de protection rapprochée P1 et P2 secteur plus vaste à l'intérieur duquel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou soumise à des prescriptions particulières. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers le captage. La protection est renforcée dans le périmètre P1.
- > Le périmètre de protection éloignée correspondant à la totalité du bassin versant amont de la prise d'eau.

#### Plus d'informations :

- > [Arrêté préfectoral du 19 mars 2014](#) (établissant le périmètre la prise d'eau de Kerhuon qui fixe l'ensemble des interdictions et des prescriptions relatives à celui-ci).



Vous pouvez consulter [la carte des périmètres de protection](#)

## Vous constatez une pollution

Si vous constatez une pollution à l'intérieur d'un périmètre de protection, contactez Eau du Ponant sans tarder. Ceci permettra d'arrêter le pompage de l'eau et de ne pas contaminer le réseau de distribution.

## Contact

### Eau du Ponant

29200 Brest

☎ 02 29 00 78 78

🌐 <http://www.eauduponant.fr>

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **10 décembre 2019**



#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02.98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)  
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h /18h  
Samedi 8h30/12h30

#### Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02.98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser